NATIONS UNIES

E

Conseil économique et social

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/WP.7/GE.2/2003/1
15 avril 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles

Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés (fruits)
24-27 juin 2003, Genève

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA CINQUANTIÈME SESSION

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève,
et s'ouvrira le mardi 24 juin 2003 à 10 heures*

Note du secrétariat: Les cotes entre crochets sont celles de documents qui étaient attendus mais n'avaient pas encore été reçus au moment de l'établissement de l'ordre du jour. Ces documents devraient être disponibles ultérieurement ou être distribués à la réunion sous forme de documents de séance. En outre, dès réception, ils seront affichés sur la page d'accueil du groupe des normes agricoles.

1	**Adoption de l'ordre du jour**		**TRADE/WP.7/GE.2/2003/1**
2	**Faits intéressants, survenus depuis la session précédente**		
	a)	CEE-ONU	**TRADE/WP.7/GE.2/2003/2**

* Les groupes de travail informels ont la possibilité de se réunir le lundi 23 juin 2003. Le secrétariat communiquera de plus amples informations à une date plus rapprochée de la session.

GE.03-30857 (F) 060503 070503

		– Session annuelle – Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise – Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles	
	b)	Autres entités – Commission du Codex Alimentarius et Comité du Codex sur les fruits et légumes traités – Union européenne – ISO/TC34/SC14 – Régime de l'OCDE pour l'application des normes internationales aux fruits et légumes – Organisation mondiale du commerce	
3	**Propositions de révision de normes CEE-ONU**		
	a)	Amandes décortiquées	**TRADE/WP.7/GE.2/2003/3** (Espagne)
	b)	Amandes en coque	**TRADE/WP.7/GE.2/2003/4** (Espagne)
	c)	Amandes de pistaches et amandes de pistaches pelées	**TRADE/WP.7/GE.2/2003/5** (Turquie)
	d)	Pistaches en coque Observations concernant les pistaches en coque	**TRADE/WP.7/GE.2/2003/6** (Turquie) **TRADE/WP.7/GE.2/2003/7** (Espagne)
	e)	Pruneaux	**TRADE/WP.7/GE.2/2003/8** (secrétariat) **TRADE/WP.7/GE.2/2003/9** (France)
4	**Révision de la Norme-cadre pour les produits secs ou séchés**		
	a)	Annexe I: Détermination de la teneur en eau des fruits séchés	**TRADE/WP.7/GE.2/2003/10** (Espagne)
	b)	Annexe III: Termes recommandés et définition des défauts	**TRADE/WP.7/GE.2/2003/11** (Espagne)

	c)	Norme-cadre (observations du secrétariat)	[**TRADE/WP.7/GE.2/2003/12** (secrétariat)]
5	**Dictionnaire des défauts**		**TRADE/WP.7/GE.2/2003/13** (Italie)
6	**Élaboration d'un plan d'échantillonnage**		[**TRADE/WP.7/GE.2/2003/14** (États-Unis et Royaume-Uni)]
7	**Conditions générales de vente CEE-ONU pour les fruits secs (fruits, décortiqués, non décortiqués ou séchés)**		**ECE/AGRI/41** (secrétariat)
8	**Normes de qualité CEE-ONU et produits biologiques**		
9	**Coopération avec le Régime de l'OCDE**		
10	**Publications**		
	a)	Recueil des normes	
	b)	Brochure présentant les travaux et les réalisations du Groupe de travail	
11	**Application des normes CEE-ONU**		
12	**Ateliers, séminaires, stages de formation et autres activités concernant le renforcement des capacités pour l'application des normes de qualité**		
	a)	Rapport sur des communications du secrétariat en Afrique du Sud et en Russie	
	b)	Informations concernant d'autres activités de renforcement des capacités	
13	**Questions diverses**		
14	**Travaux futurs et réunions**		
	a)	Date et lieu de la prochaine session	
	b)	Travaux futurs	
	c)	Préparation de la prochaine session du Groupe de travail	
15	**Élection du bureau**		
16	**Adoption du rapport**		

PROJET DE CALENDRIER

Lundi 23 juin	10 heures-13 heures	Groupes de travail – Pistaches (Turquie (rapporteur), Allemagne, Espagne, États-Unis, Italie et Royaume-Uni) – Code des couleurs (États-Unis, France, secrétariats de la CEE-ONU et de l'OCDE)
	15 heures-18 heures	Groupes de travail: Norme-cadre, plan d'échantillonnage
Mardi 24 juin	10 heures-13 heures	Point 1: Adoption de l'ordre du jour Point 2: Faits intéressants Point 3 a): Amandes décortiquées
	15 heures-18 heures	3 a) *(suite)* Point 3 b): Amandes en coque Point 3 c): Amandes de pistaches
Mercredi 25 juin	10 heures-13 heures	Point 3 c) *(suite)* Point 3 d): Pistaches en coque Point 3 e): Pruneaux
	15 heures-18 heures	Point 4 a): Annexe I (Norme-cadre) Point 4 b): Annexe III (Norme-cadre)
Jeudi 26 juin	10 heures-13 heures	Point 4 c): Norme-cadre (observations du secrétariat) Point 5: Dictionnaire Point 6: Plan d'échantillonnage Point 7: Conditions générales de vente Point 8: Produits biologiques
	Après-midi	Libre

Vendredi 27 juin	10 heures-13 heures	Point 9: Coopération avec le Régime de l'OCDE Point 10: Publications Point 11: Application des normes CEE-ONU Point 12: Ateliers Point 13: Questions diverses Point 14: Travaux futurs Point 15: Élection du bureau Point 16: Adoption du rapport
	Après-midi	Libre

Notes explicatives

Point 1: Adoption de l'ordre du jour
TRADE/WP.7/GE.2/2003/1

Conformément au règlement intérieur de la Commission, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est celui de l'adoption de l'ordre du jour.

Point 2: Faits intéressants survenus depuis la session précédente
TRADE/WP.7/GE.2/2003/2

Les délégations seront informées des travaux intéressants qui ont été réalisés par différents groupes sous l'égide ou en dehors de la CEE-ONU.

Point 3: Propositions de révision de normes CEE-ONU

a) Amandes décortiquées
TRADE/WP.7/GE.2/2003/3 (Espagne)

Principaux points ou changements à débattre:

- blanchies (faut-il ou non les inclure dans la norme?)
- douces (faut-il mentionner expressément cet adjectif?)
- calibrage (beaucoup de changements dans le libellé, mais la plupart ont été approuvés à la dernière session)
- marquage du calibrage (calibrage en fonction du nombre par once ou par 100 g, aucune obligation d'indiquer ce calibrage en mm)

La version française a été complètement retraduite et corrigée.

b) Amandes en coque
TRADE/WP.7/GE.2/2003/4 (Espagne)

Principaux points à débattre:

- définition des types (à coque tendre, à coque semi-tendre, à coque dure?)
- calibrage (faut-il ou non incorporer un calibre minimum, aux alentours de 18 mm de diamètre?)
- marquage du calibrage (calibrage en fonction du nombre par once ou par 100 g, aucune obligation d'indiquer un calibre en mm)
- tolérances (en fonction du nombre ou du poids?)
- tolérances (confirmation des valeurs indiquées entre crochets)

La version française a été complètement retraduite et corrigée.

c) Amandes de pistaches et amandes de pistaches pelées
TRADE/WP.7/GE.2/2003/5 (Turquie)

Le rapporteur (Turquie) a établi une nouvelle proposition. Les principaux points non résolus à la dernière session sont notamment la classification selon la qualité (introduction d'une nouvelle catégorie I pour les pistaches décortiquées pelées), le type de couleur, la teneur en eau et les tolérances de qualité (nouvelles méthodes mécaniques de production).

d) Pistaches en coque
TRADE/WP.7/GE.2/2003/6 (Turquie)
TRADE/WP.7/GE.2/2003/7 (Espagne)

Le rapporteur (Turquie) a établi une nouvelle proposition. L'Espagne a présenté de nouvelles observations. Les principaux points dont il faut encore débattre sont le calibrage (distinction entre les amandes rondes et les amandes longues) et les tolérances.

e) Pruneaux
TRADE/WP.7/GE.2/2003/8 (secrétariat)
TRADE/WP.7/GE.2/2003/9 (France)

À la suite du débat qui a eu lieu au cours de la dernière session, le secrétariat a reproduit sous la cote 2003/8 le texte de la norme en vigueur, avec certaines corrections datant de 1993, qui avaient été mentionnées dans le document AGRI/WP.1/GE.2/R.85. La Section spécialisée est invitée à indiquer les parties du texte à aligner sur la Norme-cadre.

Dans le document 2003/9, la France présente une nouvelle proposition établie sur la base du document de séance 3 soumis à la session précédente, que la Section spécialisée avait acceptée en principe; cela dit, même s'il a été convenu qu'il pourrait être nécessaire d'inclure des dispositions spéciales dans certaines normes, il faut mener à son terme la présente révision de l'annexe sur la détermination de la teneur en eau de tous les fruits séchés avant de décider des modifications à apporter aux annexes de telle ou telle norme.

Point 4: Révision de la Norme-cadre pour les produits secs ou séchés

a) Annexe I: Détermination de la teneur en eau des fruits séchés
TRADE/WP.7/GE.2/2003/10 (Espagne)

À la dernière session, la Section spécialisée était arrivée à la conclusion qu'il fallait approfondir la question de la méthode rapide car des produits différents pourraient nécessiter une méthode différente. Le rapporteur (Espagne) a établi un nouveau document sur la base des observations reçues des autres délégations.

b) Annexe III: Termes recommandés et définitions des défauts
TRADE/WP.7/GE.2/2003/11 (Espagne)

Le rapporteur (Espagne) a incorporé dans le document 2003/11 les observations formulées au cours de la session précédente. L'examen de l'annexe a avancé au cours de ladite session mais

n'a pu être mené à son terme, faute de temps. Il faut espérer que la révision pourra être achevée à la présente session.

c) Norme-cadre (observations du secrétariat)
[TRADE/WP.7/GE.2/2003/12 (secrétariat)]

Dans le document 2003/12, le secrétariat aborde certaines questions concernant la Norme-cadre (conditions d'application, numérotation des annexes).

Point 5: Dictionnaire des défauts
TRADE/WP.7/GE.2/2003/13 (Italie)

La délégation italienne a terminé le dictionnaire en y ajoutant les termes en turc. Les termes russes seront ajoutés par les services de traduction de l'ONU. Une fois que la Section spécialisée aura donné son accord, le dictionnaire sera publié sur le site Web de la CEE-ONU. À la dernière session, il a été indiqué qu'il faudrait vérifier la concordance entre les termes du dictionnaire et ceux de l'annexe III de la Norme-cadre.

Point 6: Élaboration d'un plan d'échantillonnage
[TRADE/WP.7/GE.2/2003/14 (États-Unis et Royaume-Uni)]

Le rapporteur (États-Unis) informera la Section spécialisée des travaux réalisés sur la question en coopération avec le Royaume-Uni.

Point 7: Conditions générales de vente CEE-ONU pour les fruits secs (fruits décortiqués, non décortiqués ou séchés)
ECE/AGRI/41 (secrétariat)

Le secrétariat aimerait demander si ce document (qui date de 1979) est toujours utile ou s'il devrait être supprimé de la liste des publications.

Point 8: Normes de qualité CEE-ONU et produits biologiques

La question a été débattue à la dernière session du groupe de travail. Il a été décidé que le secrétariat demanderait à tous les membres de la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais si les normes CEE-ONU étaient sources de difficultés dans le commerce des produits biologiques. Il a également été décidé que le secrétariat prendrait contact avec d'autres organisations qui pourraient apporter une contribution dans ce domaine, par exemple le CCI, la CNUCED et l'IFOAM, ou encore des organisations de consommateurs.

Le secrétariat rendra compte de l'évolution de la situation concernant cette question.

Point 9: Coopération avec le Régime de l'OCDE

Le secrétariat est d'avis que la coopération avec le Régime de l'OCDE est très satisfaisante et pourrait encore s'intensifier dans l'intérêt du commerce international. Actuellement, le Régime de l'OCDE adopte les normes de la CEE-ONU et établit des brochures explicatives de ces normes, qui sont indispensables pour en assurer une application harmonisée. Il ressort des questions et observations que le secrétariat a reçues des utilisateurs des normes (la Russie

et l'Ukraine, par exemple) que ceux-ci attachent une très grande importance à la possibilité de pouvoir se référer à une interprétation internationale officielle des normes.

La CEE-ONU a dans le passé adopté des textes de l'OCDE (s'agissant par exemple de l'échange d'informations concernant des défauts de conformité). Le secrétariat propose que la Section spécialisée engage un premier débat sur la question de savoir s'il pourrait être envisagé d'adopter les brochures de l'OCDE comme interprétations officielles des normes de la CEE-ONU, d'en établir une version en russe et, par l'intermédiaire de son réseau, d'en encourager l'utilisation, en coopération avec l'OCDE.

Point 10: Publications

a) Recueil des normes

b) Brochure présentant les travaux et les réalisations du Groupe de travail

Point 11: Application des normes CEE-ONU

La Section spécialisée sera informée de l'état d'avancement de l'application des normes CEE-ONU.

Point 12: Ateliers, séminaires, stages de formation et autres activités concernant le renforcement des capacités pour l'application des normes de qualité

a) Rapport sur des communications du secrétariat en Afrique du Sud et en Russie.

b) Informations concernant d'autres activités de renforcement des capacités.

Point 13: Questions diverses

Point 14: Travaux futurs et réunions

a) Date et lieu de la prochaine session

La prochaine session de la Section spécialisée est prévue à titre provisoire du 14 au 18 juin 2004 à Genève (date limite pour faire parvenir les documents: 5 avril 2004). Les groupes de travail auront la possibilité de se réunir le 13 juin 2004.

b) Travaux futurs

Un projet d'ordre du jour pour la prochaine réunion, dans lequel seront indiquées les tâches à accomplir, sera annexé au rapport de la Section spécialisée.

c) Préparation de la prochaine session du Groupe de travail

Point 15: Élection du bureau

Conformément au règlement intérieur de la Commission et à l'usage, la Section spécialisée doit élire un président et un vice-président. À la session précédente, la Section spécialisée a élu M. B. Cauquil (France) Président et M. M. Sciannella (Italie) Vice-Président.

Point 16: Adoption du rapport

La Section spécialisée adoptera le rapport de sa cinquantième session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.

NOTE DU SECRÉTARIAT:

Les communications doivent être adressées au secrétariat, soit sur disquettes envoyées par la poste à l'adresse suivante:

Spécialiste des normes alimentaires
Division du commerce de la CEE-ONU
Palais des Nations
Bureau 432
1211 Genève 10
Téléphone: (41) 22 917 2450 **Télécopie: (41) 22 917 0041**

soit par courrier électronique à l'adresse suivante:

agristandards@unece.org

La documentation établie pour la réunion sera disponible sur notre page d'accueil:

http://www.unece.org/trade/agr/welcome.htm

Conformément aux instructions relatives à la sécurité, les participants doivent remplir la formule d'enregistrement ci-après et la retourner au secrétariat, par télécopie (+00 41 22 917 0629), avant le **18 juin 2003**.

À Genève, avant de gagner le Palais des Nations, se rendre, muni de l'original de la formule, à la Section de la sécurité située à la Villa Les Feuillantines, où l'on pourra retirer sa carte d'accès.

UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

Conference Registration Form

Please Print or Type

Title of the Conference **Date :** ……

Delegation/Participant of Country, Organization or Agency

Participant

Mr. ☐ **Family Name** **Other Names**

Mrs. ☐

Ms. ☐

Participation Category

Head of Delegation Member ☐ **Observer Organization** ☐
Delegation Member ☐ **NGO** ☐
Observer Country ☐ **Other (Please Specify Below)** ☐

.....

Participating From **Until**

Document Language Preference
English ☐ **French** ☐ **Russian** ☐

Official Occupation (in own country) **Passport or ID Number** **Valid Until**

Official Telephone No. **Fax No.** **E-mail Address**

Permanent Official Address

Address in Geneva

Accompanied by Spouse **Yes** ☐ **No** ☐

Family Name of Spouse **Other Names of Spouse**

On Issue of ID Card

Participant Signature

Spouse Signature

Date

Participant photographe if form is sent in advance of the conference date. Please PRINT your name on the reverse side of the photograph

PLEASE NOTE ONLY CERTAIN CONFERENCES REQUIRE A PHOTO, IF YOU ARE NOT ASKED TO PROVIDE ONE BY THE CONFERENCE STAFF YOUR CONFERENCE IS NON PHOTO

Security Use Only

Card N°. Issued

Initials, UN Official

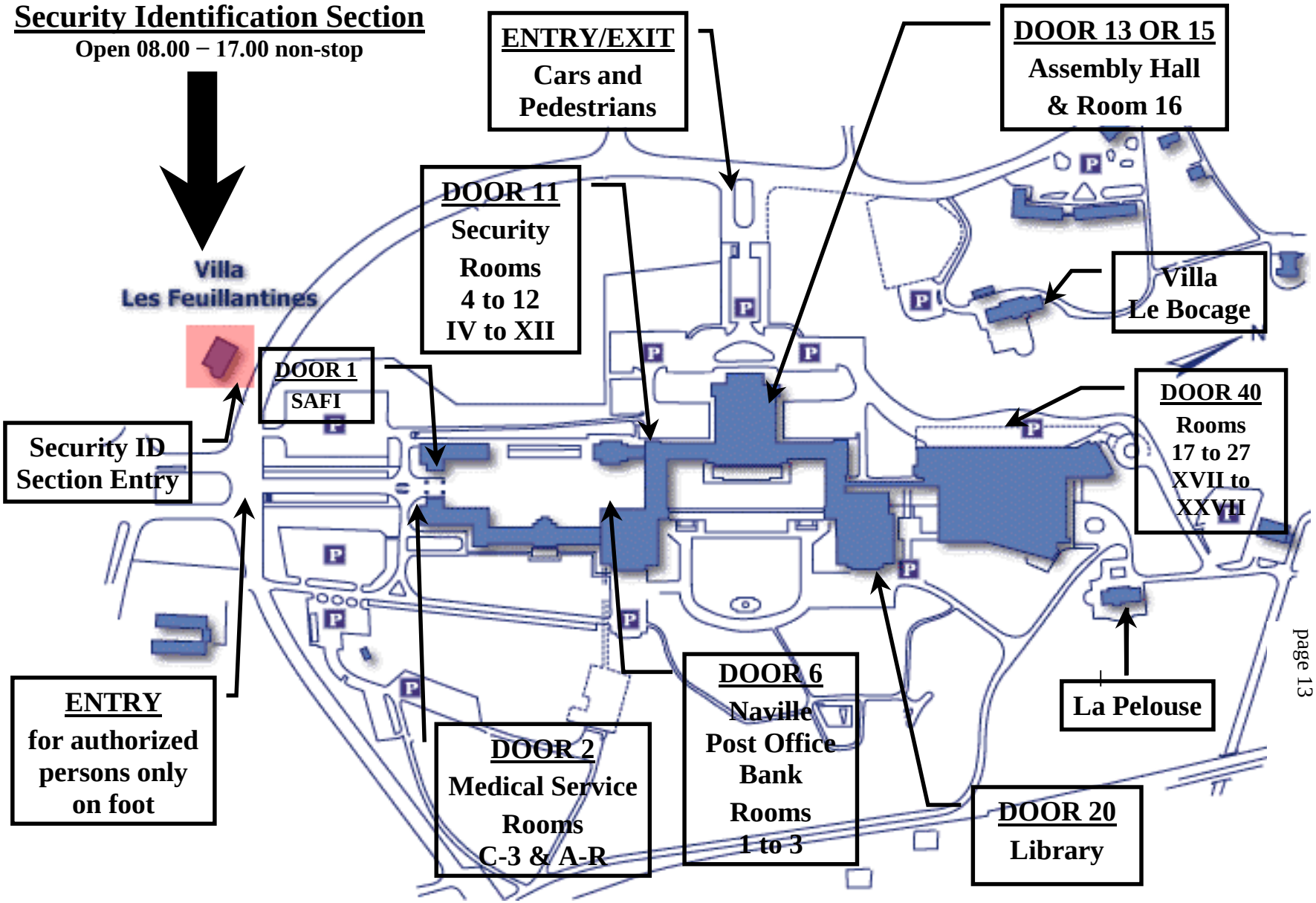
Security Identification Section
Open 08.00 – 17.00 non-stop
Villa
Les Feuillantines
ENTRY/EXIT
Cars and
Pedestrians
DOOR 13 OR 15
Assembly Hall
& Room 16
DOOR 11
Security
Rooms
4 to 12
IV to XII
Villa
Le Bocage
DOOR 1
SAFI
DOOR 40
Rooms
17 to 27
XVII to
XXVII
Security ID
Section Entry
ENTRY
for authorized
persons only
on foot
DOOR 2
Medical Service
Rooms
C-3 & A-R
DOOR 6
Naville
Post Office
Bank
Rooms
1 to 3
La Pelouse
DOOR 20
Library